

Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 10 janvier 2022 à 20h00, par vidéoconférence.

Sont présents en en vidéoconférence les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente en vidéoconférence Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2022-01-001

#### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

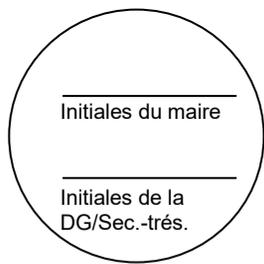
**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo et par téléphone;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo et par téléphone.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

### 2022-01-002 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- ADMINISTRATION**
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 traitant du budget
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire numéro 2 du 16 décembre 2021,
6. Première période de questions du public
7. Autorisation des comptes
8. Rapports des différents comités
  - a. Mairie
  - b. Travaux publics
  - c. Régie incendie
  - d. Loisirs, culture, familles et aînés
  - e. Environnement
  - f. Trans-Appel
  - g. Urbanisme
9. Adoption du règlement 2021-09 relatif au traitement des élus municipaux
10. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
11. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
12. Adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour l'année 2022
13. Emploi Été Canada 2022
14. Contrat Infotech 2022
15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- TRANSPORT**
16. Demande de résolution pour circuler sur le chemin du rang 9 au complet
- HYGIÈNE DU MILIEU**
17. Renouvellement du contrat d'entretien préventif des postes de pompage
- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
18. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – décembre 2021
- LOISIRS ET CULTURE**
19. Résolution modification à l'entente loisirs
20. Campagne Amis des Jeux du Québec-Estrie
- AUTRES**
21. Affaires nouvelles et suivi
22. Deuxième période de questions
23. Correspondance
  - a) Redevance matières résiduelles 2021
24. Levée de l'assemblée

#### ADMINISTRATION

### 2022-01-003 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, ils renoncent à sa lecture.



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

2022-01-004

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021 TRAITANT DU BUDGET

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 traitant du budget, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin  
appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 traitant du budget.

2022-01-005

### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE NUMÉRO 2 DU 16 DÉCEMBRE 2021

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire numéro 2 du 16 décembre 2021, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
appuyé par le conseiller Gilles Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire numéro 2 du 16 décembre 2021.

### 6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent. Aucune question par écrit n'a été adressée à la municipalité.

2022-01-006

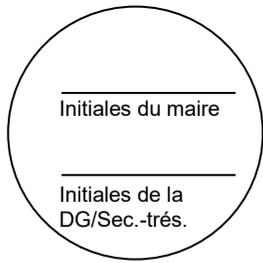
### 7. AUTORISATION DES COMPTES

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.



**Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli**  
Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

**MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

7 janvier 2022

**Liste des paiements**

*( du 2021-12-08 au 2022-01-07 )*

**Détaillée par Date**

**Poste**

**54-100-00-001**

N°	N°	Lot	Date	N°	Nom	Descripti	Montant
202100582			2021-12-09	334	BUREAU EN GROS		122,08 \$
202200001			2022-01-04	985	COMMISSION DES Transports		68,00 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001**

**190,08 \$**

**Poste**

**54-110-00-000**

N°	N°	Lot	Date	N°	Nom	Descripti	Montant
202100587			2021-12-10	1410	Canadian Tire		114,95 \$
202100590			2021-12-13	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE		25,38 \$
202100584	8007		2021-12-17	649	PROVIGO DE WINDSOR		28,74 \$
202100588			2021-12-20	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202100589			2021-12-20	723	AXION		156,44 \$
202200002			2022-01-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC		510,52 \$
202200003			2022-01-07	678	SANI ESTRIE INC		4 779,94 \$
202200004			2022-01-07	34	JOURNAL ACTUALITÉS -		183,10 \$
202200005			2022-01-07	42	EXCAVATION J.G. NAULT		244,90 \$
202200006			2022-01-07	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT		389,17 \$
202200007			2022-01-07	313	CHAMBRE DE		400,00 \$
202200008	8008		2022-01-07	1424	Cordonnerie Gilles		45,99 \$
202200009			2022-01-07	1191	COMMUNIC. NELSON		562,23 \$
202200010			2022-01-07	1355	EUROFINS ENVIRONEX		59,79 \$
202200011			2022-01-07	789	ÉNERGIE SONIC INC.		3 596,18 \$
202200012			2022-01-07	1364	IMACOM		229,95 \$
202200013	8009		2022-01-07	1423	Fabrication BR Métal INC.		862,31 \$
202200014	8010		2022-01-07	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE		100,03 \$
202200015			2022-01-07	784	LAVE-AUTO		425,20 \$
202200016			2022-01-07	1071	L'ARCHIVISTE MICHEL		339,18 \$
202200017			2022-01-07	1365	LES ENTREPRISES JF		1 649,89 \$
202200018			2022-01-07	946	Sherlenn Hydraulique et		42,98 \$
202200019	8011		2022-01-07	1399	Linde Canada inc.		228,42 \$
202200020			2022-01-07	359	GRUPE SIGNALISATION		557,95 \$
202200021	8012		2022-01-07	1393	HUGUES LAFOND		120,72 \$
202200022	8014		2022-01-07	1341	LES INST. ÉLECTRIQUES		1 128,05 \$
202200023			2022-01-07	499	GRANULAB INC		6 122,42 \$
202200024			2022-01-07	61	FQM (FÉDÉRATION		4 854,95 \$
202200026			2022-01-07	714	ROBITAILLE		922,56 \$
202200027			2022-01-07	1425	DH Éclairage Inc.		7 134,20 \$
202200031			2022-01-07	60	PIECES D'AUTO		460,02 \$
202200032			2022-01-07	1360	ADN COMMUNICATION		55,35 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000**

**36 399,25 \$**

**Total des paiements**

**36 589,33 \$**

**Total des paiements émis par type de**

**Total des chèques 3 068,85 \$**

**Total des dépôts 33 520,48 \$**

**36 589,33 \$**

**TOTAL DES PAIES ( DU 2021-12-08 AU 2022-01-10 )**

Dépôt direct: 19 706,20 \$ Chèque: 0,00 \$ Total: 19 706,20 \$

**8. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :**

**a) mairie :**

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Nous attendons après les plans et devis pour le prolongement des réseaux sur le chemin Marcotte pour lancer l'appel d'offres sous peu.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

- Nous attendons les correctifs proposés par l'ingénieur pour le problème de pression négative au poste de surpression.
- Les travaux d'éclairage au DEL du parc du rang 10 sont terminés.
- Au niveau de l'enfouissement, nous avons enfoui 15 tonnes de moins en 2021 comparativement à 2020.

b) **Travaux publics et hygiène du milieu** :aucun sujet

c) **Régie des incendies** : aucun sujet

d) **Loisirs, culture, familles et aînés**: aucun sujet

e) **Dossier environnement** :le conseiller Gilles Perron mentionne que les redevances reçues pour la performance de l'enfouissement des matières résiduelles sont utilisées par la municipalité pour réduire les coûts du compostage et du recyclage et à différents projets favorisant la bonne gestion des matières résiduelles.

f) **Trans-Appel** :aucun sujet

g) **Urbanisme** :aucun sujet

2022-01-007

### 9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-09 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LR.Q., c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est déjà régie par le règlement numéro 2019-01 relatif au traitement des membres du conseil et qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 6 décembre 2021

;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du 6 décembre 2021;

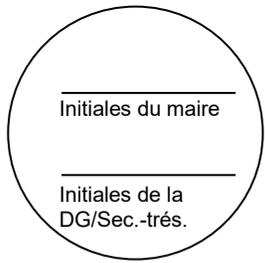
**CONSIDÉRANT QU'**avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron

Chaque membre du conseil doit voter individuellement :  
Le maire Rolland Camiré vote pour  
Le conseiller au siège no 1 Sylvain Côté vote pour  
Le conseiller au siège no 2 Philippe Verly vote pour  
Le conseiller au siège no 3 Gilles Perron vote pour  
Le conseiller au siège no 4 Raymond Côté vote pour  
Le conseiller au siège no 5 Jonathan Morin vote pour  
La conseillère au siège no 6 Johanne Maurice vote pour

Le règlement 2021-09 est réputé être adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Ledit règlement sera enregistré et copié au long au Livre des règlement de la Municipalité sous le numéro 2021-09 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

2022-01-008

### 10. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**QUE** ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

2022-01-009

### 11. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 2022-01-08 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500 \$;

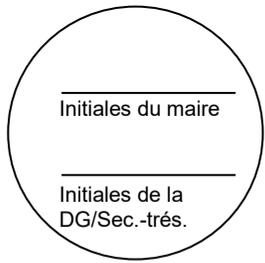
En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

2022-01-010

### 10. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – ADHÉSION 2022



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre de nombreux avantages aux membres qui en font partie comme de la formation, des ressources et de l'information sur tout ce qui touche le monde municipal;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté  
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'autoriser** l'adhésion de Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022 au coût de 495 \$ taxes en sus.

### 2022-01-011 11. EMPLOI ÉTÉ-CANADA 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire embaucher 2 étudiants pour l'été 2022;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** présenter une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022 pour l'embauche de 2 étudiants pour l'été 2022.

**D'AUTORISER** La directrice générale et greffière-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe comme les personnes responsables du dossier de subvention.

### 2022-01-012 14. CONTRAT DE SERVICE INFOTECH

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité renouvelle le contrat de service avec INFOTECH pour le logiciel de gestion municipale pour 2022 au coût de 5560 \$ taxes en sus.

### 2022-01-013 15 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-02 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Gilles Perron, par la présente :

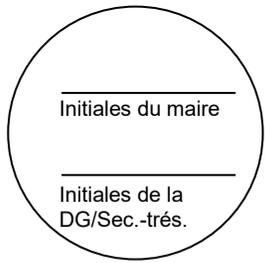
- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-02 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 2022-02 intitulé règlement numéro 2022-02 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

## TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

### 2022-01-014 16. DEMANDE DU CLUB QUAD POUR CIRCULER SUR LE RANG 9

Ce sujet est présentement à l'étude et est par conséquent reporté.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

### HYGIÈNE DU MILIEU

2022-01-015

#### 17. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES POSTES DE POMPAGE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est doté d'un plan d'entretien préventif pour ses postes de pompage des eaux usées de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Pompex qui fait déjà les entretiens préventifs des postes de pompage de Val-Joli

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de Pompex pour l'entretien préventif des postes de pompage pour les années 2022-2023 et 2024 selon les tarifs suivants :

2022 : 1279\$ plus taxes  
2023 : 1312\$ plus taxes  
2024 : 1345\$ plus taxes.

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 18 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Suivi des contrats d'entretien des installations septiques
- Préparation dossier pour entente entrepreneur phase deux de la rue de l'érablière
- Élaboration des projets de règlements pour modification du règlement de zonage et permis et certificats
- Suivi de dossiers pour dérogation mineure
- Conclusion du plan d'élimination des raccordements inversés

Permis novembre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2020	0	2	33 000	1	0
2021		2	900 000	2	0

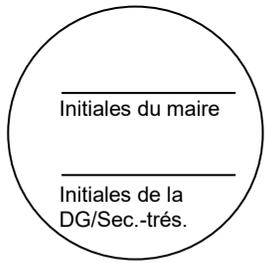
### LOISIRS ET CULTURE

2022-01-016

#### 19 RÉOLUTION MODIFICATION À L'ENTENTE LOISIRS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Windsor et la municipalité de Val-Joli se sont entendues sur les conditions et modalités régissant une entente intermunicipale de loisirs et culture pour les années 2022-223 et 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a accepté le 4 octobre dernier les modalités de l'entente en adoptant la résolution 2021-10-807;



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 10 janvier 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Windsor propose des modifications à l'entente et l'ajout des annexes 2 et 3;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accepte les modifications proposées ainsi que l'ajout des annexes 2 et 3;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
Appuyé par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'autoriser** la signature de l'entente intermunicipale de loisirs et culture pour les années 2022 à 2025;

**D'autoriser** le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

2022-01-017

### 20. CAMPAGNE AMIS DES JEUX DU QUÉBEC-ESTRIE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** contribuer à la campagne Amis des Jeux du Québec-Estrie à titre d'Ami Bronze pour un montant de 100\$.

### 21. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Aucun sujet

### 22.. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions

### 23. CORRESPONDANCE

23a) Redevances matières résiduelles 2021

2022-01-018

### 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h23**. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire